



**Fédération des associations de protection de l'environnement et du patrimoine en Maine-et-Loire**

(précédemment dénommée **Sauvegarde de l'Anjou**)

Association loi 1901 agréée par arrêté préfectoral au titre de la protection de l'environnement

---

Angers, le 19 mars 2024

## **Quand les arbres disparaissent au bénéfice des voitures : FNE Anjou engage un recours contre le projet de parking du château d'Angers.**

Ce lundi 18 mars, les 8 arbres de la cour de la caserne de l'Académie étaient transformés en bûches et copeaux ! L'autorisation d'urbanisme obtenue par ALTER Services n'était pourtant affichée que depuis quelques jours...

Avec des bénévoles de FNE Anjou et des habitants, nous nous sommes déplacés pour marquer notre colère face aux tronçonneuses et souligner l'incohérence des destructions programmées : aujourd'hui les arbres, demain les 3 ailes de bâtiments, anciens logements des pompiers.

Et ce pour quel projet ? Un futur parking en ouvrage de 300 places qui, malgré nos questions répétées, n'a jamais été sérieusement justifié. En effet l'agglomération d'Angers ne s'est jamais engagée dans un processus d'évaluation environnementale permettant d'avoir une approche transversale des enjeux environnement et patrimoine, nombreux sur ce site.

ALTER Services, son opérateur, a ainsi obtenu une dispense d'évaluation environnementale par le préfet de région, lequel avait néanmoins posé une condition : « *le respect des interdictions prévues par le code de l'environnement dans le cadre d'une demande de dérogation à la protection des espèces* ». Aujourd'hui un diagnostic sommaire engagé par ALTER montre pourtant qu'il y en a au moins 3 sur le site ! Où est le respect du droit ?

Ce ne sont pas les seuls enjeux ignorés par ce projet. Parmi les autres angles morts :

- La cohérence avec la politique air et climat de l'agglomération d'Angers qui ne peut atteindre ses objectifs de réduction des gaz à effet de serre qu'en réduisant la place des déplacements motorisés, en sécurisant les circulations douces et en limitant la pollution de l'air à proximité de l'école primaire de la Blancheraie,
- L'archéologie avec l'attente d'une décision de la DRAC sur la nécessité de fouilles complètes sur un site riche de vestiges,
- La cohérence avec la protection du patrimoine puisque le projet amène la démolition de bâtiments d'intérêt architectural, dans un site historique à 100 mètres à vol d'oiseau du château, dans le périmètre du Plan de Sauvegarde et de mise en valeur du Patrimoine d'Angers...

Un processus d'évaluation environnementale aurait permis de traiter toutes ces thématiques. Nous l'avons demandé plusieurs fois (lien vers CP : <https://fne-anjou.org/2022/05/06/nouveau-parking-place-de-lacademie-ce-projet-doit-etre-evalue-au-prisme-de-lengagement-vers-la-neutralite-carbone-des-2030/>). Ce processus aurait aussi permis de proposer des solutions alternatives pour répondre aux besoins d'accueil des touristes et de mobilité générale d'une façon plus cohérente avec les objectifs d'apaisement et de végétalisation des places Kennedy et de l'Académie que nous approuvons par ailleurs.

**FNE Anjou**

14 rue Lionnaise 49100 ANGERS / Tél. 02 41 34 32 24

<https://fne-anjou.org> / [contact@fne-anjou.org](mailto:contact@fne-anjou.org)

N° Siret 450 465 067 00012 – Code APE 9499Z

Cette recherche d'alternatives n'a jamais été faite, les arbres abattus sont une réponse méprisante à nos interrogations exprimées publiquement lors de la pseudo concertation de ce projet.

**Face à ce passage en force, FNE Anjou déposera ces prochains jours un recours en annulation du permis de démolir des bâtiments de l'ancienne caserne. Cette action en justice est malheureusement nécessaire pour empêcher l'installation de cet équipement routier totalement anachronique.**

Contact : Florence DENIER-PASQUIER - 06 07 96 38 19



*AVANT - Photo : Amalia Lestage*



*APRÈS - Photo : Benjamin Hogommat*